



# LA FRACTURE



Décembre 2016, la direction fait progresser les négociations sur la diversification et avance des contre-parties « entendables » (négociées). Responsable et soucieuse de la pérennité du Site de Blois, la CGT signe le PV de négociations...

Dés lors, conformément aux discussions, 2 accords étaient signés en décembre 2016:

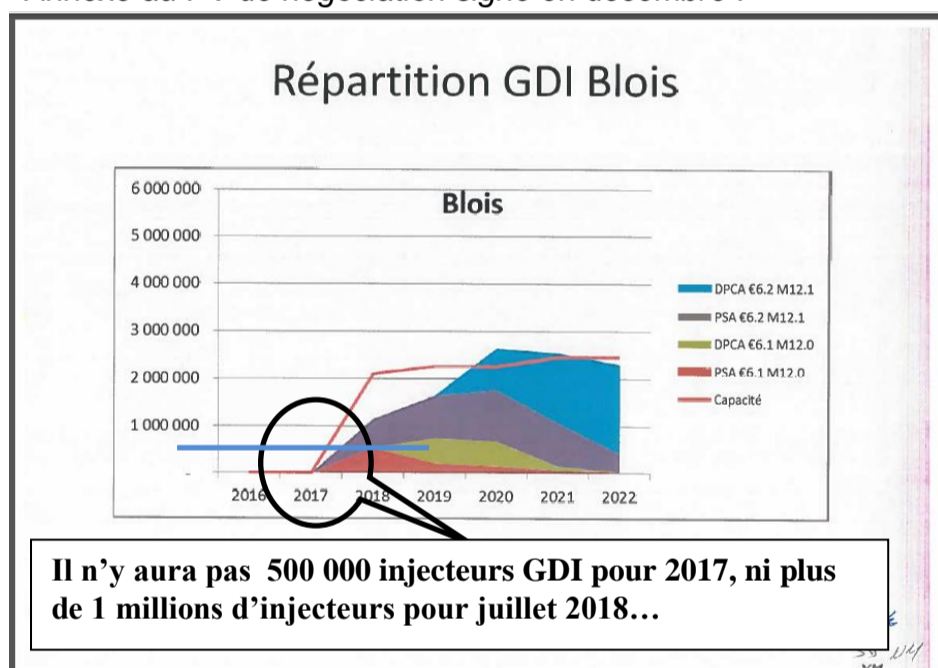
- Passage en année civile des congés principaux
- Synchronisation acquisition / pose des congés

Ces deux accords apportent directement un gain sur les résultats du site de BLOIS, sans impact majeur pour les salariés (10,8 Millions € sur 3 ans).

En janvier, le climat change : La grêle a frappée JUAREZ et indirectement Blois, bruit de couloir ... méfiance !... Seule la CGT interpele la direction sur ce sujet, L'annonce de la direction qui s'en suit est une première entorse aux engagements de la direction :

➤ **La ligne essence ne viendra pas comme prévu à mi-2017 mais au plus tot mi-2018 !**

Annexe au PV de négociation signé en décembre :



En Mars, les entorses se multiplient et nous amènent à une quasi fracture ! **De l'aveu du directeur de site, la Direction n'a pas suffisamment travaillé les sujets du PV de diversification.**

Des points essentiels ne pourront pas voir le jour sous le format négocié en décembre :

- Le critère coût de l'intéressement ne pourra pas être versé au trimestre → cela devait permettre le versement d'un maximum du critère coût (800€)...
- Ce critère coût ne serait plus de 800€ cette année mais 600€, pourquoi ???

- 5 jours de RTT seraient supprimés en 2017 sans que la ligne ne soit sur le Site de Blois.
- Les augmentations Générale et Individuelle ne seraient effectives qu'au mois de juin → elles devaient l'être au 1<sup>er</sup> mars
- Les indemnités de départs en préretraite seraient imposables → les conditions de départs ne seront donc pas identiques à celles du PSE 2016.

L'accord que la direction nous propose est de plus en plus compliqué. Il devient impossible de retrouver le contenu du PV négocié en décembre !

- Pourquoi passer par un Accord de Préservation de l'Emploi (très défavorable aux salariés) ???

**La Direction se doit de respecter ses engagements !**

**Le rapport de force s'annonce nécessaire pour faire appliquer ce qui a été négocié !**

**La Cgt sait organiser des actions. Elle en a toujours été à l'initiative !  
L'attente et la perte de confiance des salariés sont grandissantes !**

**Si la direction continue ainsi, elle en assumera les conséquences...**